

À L'ATTENTION:

- DES MEMBRES DE LA CPTN DE LA MARNE
- L'UNION DEPARTEMENTAL DE LA MARNE

Strasbourg, le 22 juillet 2024

POINT NÉGOCIATION CPTN ACCORD UIMM MARNE

Bonjour,

Après une analyse du projet d'accord intitulé « mesure urgente en faveur de l'emploi » de l'UIMM de la Marne, présenté lors de la CPTN 51, la CGT n'est pas favorable à la signature de cet accord. Ci-dessous, les raisons de notre refus :

DANS LE PRÉAMBULE:

UIMM: Les parties signataires s'attachent à :

- Soutenir l'attractivité des métiers de la métallurgie du département de la Marne.
 - **CGT**: La nouvelle Convention Collective a réduit de manière drastique les droits des salariés de la branche de la métallurgie. Dans ces conditions, cet outil de branche est un véritable repoussoir pour les jeunes entrants dans la vie active.
- Défendre l'emploi en mobilisant les dispositifs de la formation professionnelle par la réalisation de plan de développement des compétences favorisant le maintien, la sauvegarde et les qualifications professionnelles des salariés.
 - **CGT**: L'objectif de ce type d'accord ne se trouve que dans la volonté du patronat de capter l'argent de l'OPCO2i.
- Préparer la reprise dans les filières concernées en mettant à profit les périodes de sous activité par l'intégration des enjeux liés à l'évolution des métiers. Se préparer également à l'intégration et au développement des technologies, la digitalisation, la robotisation, la fabrication additive, les objets connectés, ...
 - **CGT**: Envoyer les salariés sur des formations non-diplômantes permet aux entreprises de ne pas prendre en charge les salaires pendant un temps donné.
- Sauvegarder la compétitivité des entreprises par la création d'un cadre favorable pour leur permettre de se diversifier et accéder à de nouveaux marchés.
 - **CGT**: Ce point est le deuxième objectif pour l'UIMM. Cependant, il n'y a aucune mesure pour imposer aux donneurs d'ordres et aux sous-traitants de rang 1 de maintenir les activités sur le territoire. C'est bien mieux de privilégier les pays à bas coûts sociaux ou les délocalisations en Europe ...
- Sécuriser les parcours professionnels des salariés les plus fragilisés.
 - **CGT**: Ce n'est pas l'objectif de ce type d'accord. Ce point est juste pour se donner bonne conscience mais sans développer des moyens pour atteindre cet objectif.

• Depuis plusieurs années, l'industrie dans le département de la Marne est confrontée à un besoin en main d'œuvre récurrent et des difficultés à recruter.

CGT: Le sujet des bas salaires est la cause principale de cette difficulté de recrutement, sans compter les horaires atypiques, ainsi que les conditions de travail. Il faut augmenter et valoriser les salaires.

• La pyramide des âges est élevée dans les entreprises et les nombreux départs à la retraite nécessitent un besoin de remplacement. Ces difficultés renforcent la nécessité d'anticiper dans les entreprises, à court et moyen terme, l'évolution des métiers, des compétences et des qualifications. Cela permettra de préparer au mieux les salariés concernés aux conditions d'une reprise d'activité à venir et/ou à une diversification en direction de nouveaux marchés.

CGT: Ce point relève de l'anticipation exclusive de l'entreprise de faire du sujet du renouvellement des salariés une priorité avec un tuilage pour former les nouveaux entrants. L'entreprise n'a nul besoin d'un tel accord pour mener à bien cette politique d'anticipation. C'est n'importe quoi!

• Les salariés expérimentés pourront également être valorisés par l'attribution de missions de transmission des savoirs en formation interne. Cette valorisation pourra également passer par l'obtention de CQPM dans le cadre de la VAE de branche notamment.

CGT: En quoi la valorisation de la transmission des savoirs via un CQPM est un plus pour les salariés étant donné que la classification allouée est celle de l'emploi sur lequel il se trouve ? Il n'y a donc aucun avantage pour les salariés expérimentés dans ce dispositif, ce n'est que de la poudre aux yeux.

• Renforcer l'attractivité de la métallurgie dans la Marne. Le présent accord permettra d'accompagner les changements et les évolutions dus à la situation économique.

CGT: Point déjà développé ci-dessus.

• Défendre l'emploi en se donnant les moyens de mobiliser la formation professionnelle pour le maintien, la sauvegarde et le développement des compétences et des qualifications des salariés.

CGT : Le développement des compétences et des qualifications des salariés ne se traduira pas par une meilleure classification. La preuve, elle n'est jamais évoquée dans l'accord.

• Anticiper les besoins en compétence de certaines filières dont la montée est indispensable et particulièrement chez les sous-traitants qui devront réagir rapidement au redémarrage de l'activité.

CGT: Cela relève du plan de formation des entreprises. Elles ne doivent pas attendre ce type d'accord pour anticiper les besoins interne en recrutement.

 Permettre aux entreprises de continuer à innover pour accompagner de nouveaux marchés et d'adapter les compétences.

CGT: À aucun moment la question de la recherche et du développement n'est évoquée pour se positionner sur les nouveaux marchés, ni sur les investissements dans les moyens de production à réaliser dans les entreprises.

ARTICLE 2 - MESURES URGENTES EN FAVEUR DE L'EMPLOI :

UIMM : Les principaux objectifs de formation identifiés sont les suivants :

- Permettre aux salariés de s'adapter aux méthodes de travail, aux nouveaux outils et aux nouvelles technologies du secteur,
- Sécuriser les parcours professionnels et développer l'employabilité,
- Favoriser les mobilités internes par le développement et le transfert des compétences en mobilisant notamment l'AFEST,
- Former les salariés aux processus innovants et aux nouveaux produits,
- Permettre aux salariés d'accéder, dans le cas échéant, aux certifications requises,
- Former les salariés en lien avec les mutations organisationnelles de l'entreprise,
- Accompagner les managers dans la gestion de leurs équipes,
- Permettre aux salariés de participer à l'amélioration de la performance industrielle,
- Favoriser la transmission des savoirs à l'intérieur de l'entreprise en mobilisant les séniors en les valorisant par l'obtention de certification de branche via le dispositif VAE,
- Anticiper les risques de pénuries de main d'œuvre par la formation sur les métiers en tension.

CGT: Cette liste ne recense que les besoins des entreprises, il n'y a aucune disposition pour le bénéfice des salariés. Les formations proposées aux salariés sont pour l'unique bénéfice de l'entreprise sans se soucier de la volonté des salariés. En quoi les syndicats auraient-ils un intérêt à signer un tel accord ? Sans compter qu'il n'y a aucun engagement sur le fait de garantir les emplois pendant une durée donnée. Cet accord est du gratuit pour les entreprises.

- Financement spécifique prévu par le présent accord. La prise en charge des actions se fera dans la limite du budget arrêté par le Conseil d'Administration d'OPCO2i et selon les conditions de prise en charge définies par le conseil d'administration de l'OPCO2i, sur recommandation de la CPNEFP restreinte de la métallurgie.
 - **CGT**: Cet accord n'a comme seul objectif d'aller chercher les fonds à l'OPCO2i pour les entreprises.
- Financement de droit commun. Les entreprises peuvent solliciter d'une prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques et/ou des salaires afférents aux actions de formation mises en œuvre au profit de leurs salariés.
 - **CGT** : Tout est dit dans cet écrit, l'entreprise ne veut rien payé mais en tire tous les bénéfices des efforts des salariés.
- Autres financements mobilisables. D'autres co-financements pourront être mobilisés dans le cas échéant et dans la mesure des solutions proposées par l'État et/ou par la région de type AREFE, ADEC.
 - **CGT**: La cerise sur le gâteau serait pour les entreprises de réussir à capter des fonds publics pour améliorer leurs compétitivités, sans mettre à contribution les actionnaires. Encore une fois, la recherche des fonds publics sans aucune contrepartie, ni contrôle de l'utilisation ou de son utilité.

POUR TOUTES CES RAISONS NOUS NE SOMMES PAS FAVORABLES À LA SIGNATURE DU PRÉSENT ACCORD

Fraternellement,

Amar LADRAA
Animateur Régional Métallurgie CGT GRAND EST